COMMUNIQUÉ DE PRESSE – DR PIERRE DUKAN

Paris, le 11 juillet 2013

Chambre disciplinaire d'Ile de France de l'Ordre des médecins : le docteur Dukan juge la décision « injuste et absurde »

Le 3 juillet, la chambre disciplinaire de première instance d'Ile-de-France de l'Ordre des médecins a rendu une décision par laquelle elle me sanctionne de 8 jours d'interdiction d'exercer. Aujourd' hui retraité, j' ai ma liberté de parole et ne peux que m' interroger sur les raisons d' une décision selon moi injuste et absurde.

Une sanction alors que je n'exerce plus la médecine!

Je suis sanctionné aujourd'hui pour une prescription de Mediator. Or, l' Ordre sait parfaitement que tous les médecins de France qui en avaient l' usage ont pu utiliser pendant 30 années le Médiator. Pourquoi se seraient-ils méfiés d' un médicament garanti par la plus haute instance sanitaire du pays - l' AFSSAPS - et produit par l' un des plus prestigieux laboratoires européens ?

Dois-je rappeler que le ministère de la Santé a lui-même insisté sur le fait que « *les médecins* n' ont aucune responsabilité dans ces évènements, ils n' ont pas produit ce médicament et leur rôle n' était pas d' assurer la police du médicament. » Les médecins français ont été trompés et l' Ordre s' honorerait en les défendant.

Je rappelle que j' ai moi-même demandé à être retiré du tableau de l' Ordre des médecins pour me consacrer à la publication scientifique. Je suis donc à la retraite - je n'exerce plus depuis un an et demi – et considère que m'interdire d'exercer pendant 8 jours ne fait que renforcer l' absurdité d' une telle décision. Comment imaginer sanctionner d' une interdiction d' exercer quelqu' un qui a déclaré ne plus exercer, sauf à être mû par des raisons non déclarées ?

Une obstination contre ma personne : 115 médecins sanctionnés, des milliers de médecins concernés, un seul nom jeté en pâture

Contact Presse: Sandrine Jounet 06 25 99 27 36 sandrine.jounet@eurosagency.eu

Comment expliquer, alors que 115 médecins en exercice ont été sanctionnés pour de telles prescriptions et que des milliers d'autres ont aussi prescrit le Médiator, que je serve de boucémissaire? Comment expliquer que ce sujet fasse l'objet d'une communication abondante contre ma seule personne?

Cette décision vise à alimenter une polémique stérile. Enfermé dans son conservatisme et sa vision passéiste du rôle des médecins dans la société actuelle, l' Ordre n' a jamais accepté qu' un médecin français soit à l' initiative d' un combat sans relâche contre le surpoids et l' obésité et, ce faisant, puisse connaître une réussite telle que la mienne. Qu' il soit prévenu : nous sommes au XXIe siècle, je suis le premier, je ne serai pas le seul.

Je ferai par conséquent bien évidemment appel de cette décision, pour que la réalité des faits l'emporte sur l'aveuglement.